

CONDOLÉANCES

Le Rabbin, les Présidents M. Paul Cohen et M. Steve Mamane, le C.A. et le Kahal présentent leurs sincères condoléances à :

M. Albert Benitah et famille pour le décès de son frère Prosper Benitah ben Clara Z"l survenu en Israël et nous leur assurons de notre affection et notre soutien

NAHALOT - CE CHABBAT NOUS ÉLEVONS LA MÉMOIRE DE :

SULTANA BITTON Z"l 9 SHÉVAT - 4 FÉV
FREHA BAT RAHEL Z"l 11 SHÉVAT - 6 FÉV

KIDDOUCH CHABBAT

Est offert par: La Communauté

SÉOUDA CHÉLICHITE

Est offerte par: La Communauté

KOLLEL COMMUNAUTAIRE HÉKHAL SHALOM

RAV RONEN A. ABITBOL
DÉDIÉ À LA MÉMOIRE DE ÉLIRAN ELBAZ Z"l ET À LA MÉMOIRE DE YAACOV SALTIEL Z"l

On vous attend chaque soir du **Lundi au Jeudi** de 20h00 à 21h30. Cours de Torah pour tous les niveaux. Venez Découvrir le Votre

REMERCIEMENTS

Le Rabbin, les Présidents M. Paul Cohen et M. Steve Mamane, le C.A. vous remercient pour votre participation et votre soutien lors de l'événement de la HILLOULA DE RABBI ISRAËL ABOUHATSIRA BABA SALÉ ce fut un grand succès .MERCİ À TOUS NOS BÉNÉVOLES pour leur implication et dévouement

INFORMATION: www.hekhalshalom.com
Communauté Sépharade Hékhhal Shalom,
Synagogue - Kollel - Mikvé - Salle des fêtes
825 Gratton, Ville Saint-Laurent, H4M 2G4.

Le Coin de la Halakha

A quel endroit exact doivent être placés les Téfilines ?

Le boîtier de la tête:

- 1- Sur la tête, le boîtier doit être posé entre la fontanelle et la lisière des cheveux, sans descendre sur le front.
- 2- Placez le boîtier de la tête dans l'axe vertical du nez.
- 3- Placez le nœud en arrière, moitié sur l'os l'autre moitié dans le creux de la nuque.
- 4- Réglez à votre taille le tour de tête de vos Téfilines en n'oubliant pas de prononcer la formule «Léchem quédouchate téfilines» avant d'y apporter une quelconque modification.

Le boîtier du bras:

- 1- Le boîtier se fixe sur le biceps (et non dans le creux du coude).
- 2- Veillez à ce que le petit nœud (youd) touche en tout temps le boîtier.
- 3- Les gauchers devront porter les Téfilines sur le bras droit, et changer la position du nœud.
- 4- En règle générale, les boîtiers et lanières doivent être posés directement sur le corps (attention, par exemple à la Kipa ou à la manche de chemise qui s'intercalerait entre la lanière et le corps).
- 5- Le côté blanc des lanières est posé sur le corps, laissant visible le côté noir.
- 6- Faites régulièrement (aux 3 ans) repeindre et vérifier vos Téfilines (intérieurement et extérieurement).



CHABBAT SHALOM

LE BULLETIN HÉBDOMADAIRE DE NOTRE COMMUNAUTÉ

Vol.6 - No.41

CHABBAT 1 Février 2020 - 6 SHÉVAT 5780

PARACHA

BO

Allumage des bougies du Chabbat: 16:40
Sortie du Chabbat: 17:47
Rabbenou Tam: 17:55

Horaire des Offices - 2020 - 5780

Vendredi 31 Janvier 2020 - 6 SHÉVAT 5780

Minha suivie d'Arvit: 16:30

CHABBAT 1 Février 2020 - 6 SHÉVAT 5780

Chahrit: 8:15

Min'ha: 16:15

Séouda Chélichite suivie d'Arvit

Dimanche 2 Février 2020 - 7 SHÉVAT 5780

Chaharit: 7:00 - 8:00

Min'ha: 16:40 suivie d'Arvit

Lundi 3 au Jeudi 6 Février 2020

Chaharit: 6:00 - 7:00 - 7:45

Min'ha: 16:40 suivie d'Arvit

Aphorisme de nos Sages

20. « Un ange de l'Éternel lui apparut [à Moïse] dans une flamme de feu du milieu du buisson. Il regarda, et voici que le buisson était en feu et cependant le buisson ne se consumait point. » (Exode 3, 2). C'est chez les Juifs simples, les humbles « buissons épineux », que l'on trouve cette ardente flamme divine, car ils ont une soif insatiable de Divinité, de Torah et de ses commandements.

PARACHA BO

Préparation de Pessah et de l'Exode



La fin de l'esclavage

La paracha relate la fin de l'esclavage en Egypte, ce qui est probablement l'épisode le plus connu de l'histoire du peuple juif. La Torah insiste sur l'obligation de se souvenir de cette libération toute notre vie durant, à travers des dizaines de mitsvot. Lorsque Hachem Se dévoile pour nous donner la Torah, Il déclare : « Je suis Hachem ton D-ieu qui t'ai fait sortir d'Égypte ».

La force redoutable du nombre

« Les sauterelles s'élevèrent au-dessus de tout le pays d'Égypte et se posèrent sur tout son territoire... » (Chemot 20, 14)

La huitième plaie était celle des sauterelles. Elle frappa le pays après que Moshé Rabbenou eut averti Pharaon: « Elles couvriront la surface de la terre, et l'on ne pourra plus voir la terre; elles dévoreront tous les arbres qui croissent dans vos champs; elles rempliront tes maisons, les maisons de tous tes serviteurs et les maisons de tous les Egyptiens (Chemot, 10, 6). Bientôt, il ne restera aucune verdure aux arbres, ni à l'herbe des champs, dans tout le pays d'Égypte » (Chemot, 10, 15).

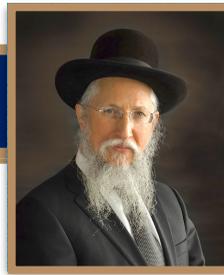
Une sauterelle est un insecte inoffensif et sans défense; elle peut être écrasée dans la paume de la main. Mais quand elles envahissent massivement un pays, par millions, cela devient un fléau contre lequel l'homme ne peut rien faire. Elles arrivent par nuées immenses, éclipsant le soleil et recouvrant la terre, s'insinuant comme l'eau, dans les maisons et les granges, passant par la plus petite fente.

L'une des leçons les plus évidentes que nous donnent les sauterelles est la force redoutable du nombre. Une sauterelle toute seule ne peut faire aucun mal; collectivement, elle peut compter parmi les forces les plus destructrices.

Soyons Unis comme peuple et personne ne nous fera du mal. Afin que tu racontes à ton fils...

Moshé répondit : « Nous irons avec nos jeunes gens et nos vieillards ; nous irons avec nos fils et nos filles,... » Chemot (10, 9)

Rabbin Ronen Azriel Abitbol



Dans ce verset, Moshé place les jeunes avant les anciens, car en matière d'éducation, la priorité est donnée à la jeunesse.

L'individu se construit principalement dans les vingt premières années de sa vie, et c'est lors de cette période que l'éducation a son impact le plus fort. C'est pourquoi il est écrit au début de la paracha : « afin que tu racontes à ton fils, à ton petit-fils... ». Le 'Hakham – le sage – dit : « Si tu vois une communauté où les enfants étudient la Torah, tu peux être sûr qu'un grand avenir lui est réservé. Par contre, si tu ne vois que des personnes âgées qui étudient, alors, il faut s'inquiéter, car une fois cette génération passée, la communauté ne sera plus composée que d'ignorants et d'individus quelconques... »

De plus, comme le but de la sortie d'Egypte était d'implanter la Torah et d'instaurer des bases nouvelles, solides et vigoureuses, au sein du peuple d'Israël, Moshé compta davantage sur les jeunes qu'il plaça avant les anciens.

Un acte de courage

« Il sera pour vous en surveillance (l'agneau pascal) jusqu'au quatorze de ce mois, et toute l'assemblée d'Israël l'égorgera vers le soir ».

Le sacrifice du Pessa'h s'accomplira effectivement le quatorze du mois de Nissan dans l'après-midi, comme dit le verset 6. Si c'est ainsi, pourquoi les enfants d'Israël devaient-ils le prendre le dix du mois et le garder en attente pendant quatre jours ?

Rachi pose cette question et répond ainsi au nom de Rabbi Mattia ben 'Harach : 'le verset dit dans 'Yé'hezkel (chapitre 16) "je passai sur toi et te vis, voici ton temps, le temps de l'amitié, est arrivé, le moment de concrétiser le serment que j'ai fait à Abraham de délivrer ses enfants. Mais ils n'ont pas de mitsvot dans leurs mains pour s'occuper afin que je puisse les délivrer, comme dit le verset (idem) et tu es d'une nudité impudique. Il leur a donné deux mitsvot, deux commandements, le sang du sacrifice de Pessa'h et le sang de la circoncision, comme dit le verset (idem) tu vagis dans tes sangs, le mot sang étant dit au pluriel.'

Les commentateurs de Rachi demandèrent en quoi Rabbi Mattia répondit à la question posée.

Daât Zékénim Mibaalé

HaTossephot: le fait de prendre l'agneau quatre jours à l'avance était un acte de courage et de force intérieure incommensurable. Le Midrach rapporte que les Egyptiens, lorsqu'ils virent les enfants d'Israël prendre les agneaux et les mettre de côté pour les égorger plus tard, vinrent s'attaquer à eux dans le but de les tuer, car l'agneau était leur divinité. D-ieu fit un grand miracle et sauva les enfants d'Israël.

Cet enseignement nous interpelle : D-ieu avait décidé d'accomplir la promesse qu'il avait faite à Abraham et cela ne pouvait se faire sans que les enfants d'Israël n'y participent et sans qu'ils acquièrent un quelconque mérite.

Changer le monde est une tâche impossible

Le commentateur explique que le signe de sang que les Béné Israël posèrent sur les deux montants et sur le linteau de la porte d'entrée de leur maison était à l'intérieur de la maison mais pas à l'extérieur. Ce détail pointe vers une idée essentielle : le sang, symbole de dévouement et d'engagement (de vie) pour un idéal, ne doit pas s'exercer à l'extérieur mais sur nous-mêmes. Changer le monde est une chose impossible. Par contre, changer un trait (néгатif) de caractère sur notre propre personne est quelque chose qui est accessible à chacun. Et c'est ce petit geste qui changera le monde.

Le Talmud affirme que l'homme ne fut créé que pour servir son Créateur. Cette idée nous renvoie à un concept de base du judaïsme. Servir D-ieu signifie rechercher en nous tous les traits de caractère qui pourraient être arrangés dans le sens du Bien. C'est la raison d'être de tous les commandements qui nous furent donnés au Sinai. A travers eux, l'homme doit chercher à corriger sa pensée, sa parole et ses actes au quotidien, ressembler un peu plus à D-ieu. C'est pourquoi, D-ieu demanda aux Béné Israël de se circoncire. Jusqu'à la sortie d'Egypte, ils n'avaient aucun mérite qui puisse les protéger. D-ieu leur donna alors cette mitsva.

Pourquoi celle-ci et pas une autre ? s'étonnent les commentateurs.

La réponse qu'ils nous proposent est à comprendre dans le sillage des paroles du Talmud : la circoncision est un acte physique mais c'est aussi une invitation d'ordre spirituel indissociable de la première. Pour parvenir à se rapprocher de D-ieu, l'homme doit orienter ses actions dans une seule direction : circoncire son cœur pour en déraciner ce qui fait obstacle à un service divin authentique. C'est là le fondement de la pratique du judaïsme. C'est ce qui explique le choix du Créateur sur cette mitsva et pas une autre. Elle représente à elle seule toute la Torah.

Les Téfilines

Ou phylactères, sont des boîtes cubiques (tout comme l'était l'autel du Temple) portées sur le front et le bras, conformément aux instructions de la Torah : « Que les commandements que je te prescris aujourd'hui soient gravés dans ton cœur...Attache-les en signe sur ta main, et porte les comme un fronton entre tes yeux.» (Bamidbar 6, 4-9)

Ces boîtes, teintes en noir, contiennent des parchemins sur lesquels sont écrits quatre passages de la Torah.

Mais il existe une petite différence entre les deux boîtiers. Sur celui de la tête, les passages de Torah sont enclous dans quatre petits compartiments, réunis dans un même boîtier. Dans les téfilines du bras, ces quatre extraits sont réunis sur un même parchemin.

Pourquoi cette différence ?

Une des explications est que, sur le plan de la pensée, nous pouvons confronter nos idées, alors que dans le domaine de la loi, nous avons le devoir fondamental de parvenir à un accord global. Hachem demande d'appliquer une seule et unique loi pour tout le peuple juif. Cette application est représentée par le bras, qui symbolise l'action. Et c'est justement l'application de cette loi unique et indivisible qui va rassembler le peuple juif.

Pourquoi des Téfilines de forme carrée ?

Le Rav Samson Raphaël Hirsch, (Collected Writings, Vol. III, p. 152) explique que la forme carrée des Téfilines reflète la marque intelligente du libre arbitre humain.

Le carré était la forme prédominante dans la construction du Temple et de ses accessoires. Le cercle est caractéristique des structures produites par des forces organiques qui ne sont pas dotées du libre arbitre, alors que les angles et les arêtes sont la marque de l'homme, qui utilise son intelligence et son libre arbitre quand il crée et bâtit des structures.

La forme circulaire ne fut donc pas employée dans l'élaboration des structures et des objets sacrés du Judaïsme,

d'où la forme des Téfilines qui symbolise la demeure que nous devons préparer sur terre pour la Loi de D-ieu. On s'attend à observer ce type de structure chez l'homme, parce qu'un être humain est doté de la liberté Divine, et n'est pas une créature restreinte qui se développera grâce aux forces de la Nature. Le cercle est associé aux contraintes et au manque de liberté, tandis que le carré est la marque de la liberté humaine qui domine le monde matériel.

Téfilines portés par la femme

La Guémara Érouvin (96b) rapporte que Mikhal bat Kouchi, mettait chaque matin les téfilines. Mikhal était la fille du Roi Chaoul, dénommé ici Kouchi, un titre de distinction (cf. Téhilim 7:1). et l'épouse du Roi David.

La coutume veut que les femmes s'abstiennent de mettre les Téfilines. Les Tossefot, dans un ouvrage Tanaïque, (pessikta rabati) interdisent aux femmes de mettre les téfilines, au cas où elles seraient menstruées (nida). D'après la halakha, il est interdit à une femme de mettre les téfilines, Cette question est aussi traitée dans le Talmud de Jérusalem (Berakhot 2, 3), dans Érouvin (10, 1) ainsi que dans le Choul'han Àroukh, Ora'h 'Haïm (chapitre 38, 3).

Dans le livre Ben Yehoyadâ, le Rav Ben Ish 'Hai explique que Mikhal n'avait pas eu d'enfants (elle n'était pas menstruée) et souhaitait peut-être bénéficier des mérites exceptionnels que confèrent les Téfilines afin d'augmenter son niveau spirituel. D'après la Kabbala, et selon le Ari Z"l, une femme n'a pas le droit de mettre les téfilines.

Une réflexion

Alors que l'on prend tout son temps pour ranger délicatement une cravate que l'on craint de froisser, lire le journal, regarder des émissions de télé, etc. pourquoi ne pas mettre les téfilines, ce qui ne prendrait que 2 minutes !

Nous sommes assez intelligents pour consacrer une partie de notre temps à apprendre un métier, ou pour faire un stage en informatique, etc. Ne pourrait-on pas nous organiser pour apprendre telle loi de notre tradition, telle mitsva, ou pour étudier telle page du Talmud ?

Notre Torah exige qu'on la connaisse. Cela ne veut pas dire que nous devons tous être des experts en Halakha. Ce qu'il faut plutôt retenir c'est qu'une personne ne peut généralement pas se défendre dans l'autre monde d'une action qu'on lui reproche en disant qu'elle ignorait la loi.

« Nul n'est censé ignorer la Loi.... Juive! »